Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260312-2026_03_02-DE

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLÉMY

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLAINTEL

Séance du 5 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 5 mars à 18 heures, le conseil municipal de la commune de PLÉMY, régulièrement convoqué le dix-neuf février deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Michel RICHARD, Maire.

Étaient présents :

CADIN Laurent
CHAPRON Frédéric
DREZEN-LAURGEAU Marielle
FRANÇAIS Nadège
FRÉVILLE Jean-François
HUET Solvec
JÉHAN Jean-Pierre
LATIMIER Daniel
LE GLATIN Dominique
LEFFONDRÉ Isabelle
LENORMAND Ludovic
LE MERCIER Pierrick
MARTIN Fabrice
MOISAN Catherine
OLIVIERO Nathalie
RAULT Thérèse

Absentes excusées : HAMON Sophie (Donne pouvoir à MOISAN Catherine).

Monsieur Laurent CADIN est arrivé avec du retard, il a rejoint la séance à 18h15.

Nombre de membres en exercice : 18 **Nombre présents :** 16

Secrétaire : Solvec HUET

2026-03-02 : VERSEMENT DES SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2026
7. 5- SUBVENTIONS

Thérèse RAULT, adjointe fait part à l'assemblée des demandes de subventions pour l'année 2026.

ASSOCIATIONS DE PLEMY		**Subventions versées en 2025**	**Vote subventions 2026**
1	Club des jeunes de Plémy	800,00 €	800,00 €
2	FNACA -Fédération nationale des anciens combattants en Algérie	400,00 €	400,00 €
3	L'ascension du son	1 500,00 €	1 500,00 €
4	Comice Agricole	500,00 €	500,00 €
	Total	**3 200,00 €**	**3 200,00 €**
AUTRES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES		**Subventions versées en 2025**	**Vote subventions 2026**
5	Quatre Vaulx Les Mouettes	100,00 €	100,00 €
	Total	**100,00 €**	**100,00 €**

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260312-2026_03_02-DE

	Nouvelles demandes	Subventions versées en 2025	Vote subventions 2026
6	Bmx Trégueux (5 licenciés)		0,00 €
7	Ifac campus des Métiers (1 apprenti)		0,00 €
	Total Général	**3 300,00 €**	**3 300,00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De voter les subventions comme détaillées dans le tableau ci-dessus.
- Pour la subvention à IFAC, Campus des Métiers le conseil municipal décide à la majorité : 15 voix pour, un élu ne prend pas part au vote, de ne pas verser de subvention.
- Pour l'association BMX Trégueux le conseil décide à la majorité : 15 voix pour, 1 élu ne prend pas part au vote, de ne pas verser de subvention.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
Le Maire, Michel RICHARD

MAIRIE DE PLÉMY (Côtes-d'Armor)

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception

en Préfecture le 12 mars 2026
et de la publication le 12 mars 2026

MAIRIE DE PLÉMY (Côtes-d'Armor)